

Arrêté ministériel n° 2012-576 du 4 octobre 2012 étendant l'obligation d'examen particulier visée par la loi n° 1.362 du 3 août 2009 aux opérations impliquant une contrepartie ayant des liens avec un État ou un territoire dont la législation est reconnue insuffisante ou dont les pratiques sont considérées comme faisant obstacle à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme ou la corruption

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté ministériel
<i>Date du texte</i>	4 octobre 2012
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 12 octobre 2012 ^[1 p.2]
<i>Thématique</i>	Lutte contre le financement du terrorisme, la corruption et le blanchiment

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2012/10-04-2012-576@2016.03.12>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 12 octobre 2012

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2012/Journal-8090>